

Profitez de tous les services que vous propose tanlib!

















Le service Flex PMR est conçu pour toute personne à mobilité réduite (PMR) ne pouvant pas emprunter les transports collectifs et possédant une carte d'invalidité avec un taux égal ou supérieur à 80% (carte délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Les prises en charge et les déposes se font d'adresse à adresse, sur le domaine public, à l'intérieur du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Pour bénéficier de ce service

Préparez les documents suivants :

- ✓ Photocopie de votre carte d'invalidité M.D.P.H
- ✓ Type de handicap (moteur, visuel...) afin d'adapter le véhicule
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Adresse email
- ✓ Certificat médical justifiant la présence d'un accompagnateur

Transmettez ces documents soit :

- → Par mail à service.client.tanlib@transdev.com
- → Par courrier, à l'agence tanlib, Place de la Brèche, 79000 Niort
- → À l'agence tanlib

Vous avez fait la demande de carte d'invalidité M.D.P.H et vous attendez de la recevoir? Vous pouvez utiliser ce service durant 6 mois maximum dès que vous avez déposé votre dossier complet à la MDPH, tamponné et daté.

Organiser votre déplacement

Le service flex PMR fonctionne du lundi au samedi de 7h à 20h

(sauf jours fériés)

Réservez votre transport



Sur tanlib.com ou l'appli tanlib ou l'appli MyMobi

Première connexion? Appelez le numéro 0800 00 78 79 pour demander votre identifiant.



Par téléphone au **0800 00 78 79** du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 🗪 et de 13h30 à 17h

Confirmation du trajet

Une fois le trajet réservé, vous recevrez une confirmation par SMS et/ou mail.

Attendez votre transport

Présentez-vous au lieu du rendez-vous. 5 minutes avant l'heure de départ

Vous travaillez en entreprise?

Le nouveau service flex Actifs est aussi ouvert aux personnes à mobilité réduite. Sous réserve d'une convention entre l'employeur, le salarié et tanlib, le service flex Actifs PMR vous prend en charge à votre domicile et vous dépose sur votre lieu de travail. Plus d'informations sur tanlib.com



Attention!

→ Les demandes de réservations sont prises en compte dans la limite des places disponibles, jusqu'à 30 jours avant votre déplacement (limité à 30 réservations par mois). Réservation jusqu'à la veille 17h. → Un seul accompagnateur par ayant droit est autorisé et doit obligatoirement être déclaré à la réservation du transport.